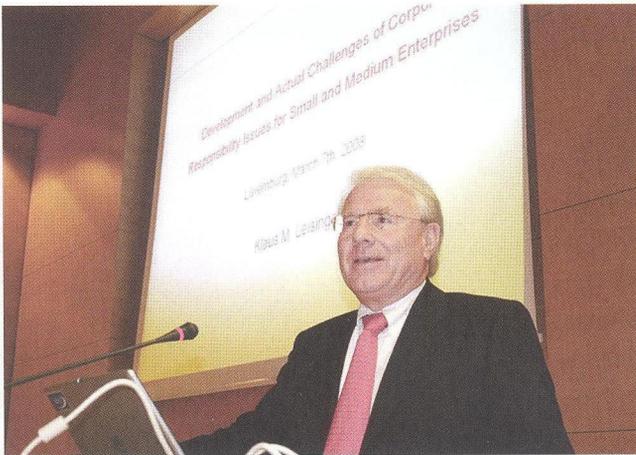


La responsabilité sociale des entreprises



Le professeur Klaus Leisinger lors de la conférence du 7 mars dernier

La rencontre-conférence autour de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a su gagner le concours de l'éminent professeur Leisinger et attirer plus de deux cents intéressés. Dès l'ouverture de la rencontre-conférence par le président de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et de l'Institut national pour la responsabilité sociale des entreprises et pour le développement durable (INDR), Michel Wurth, et par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, l'engagement renforcé des entreprises luxembourgeoises à intégrer une démarche de RSE s'est fait ressentir.

Alors que les grandes entreprises ont les moyens de se professionnaliser en la matière, nombreuses sont les PME qui font de la RSE sans le savoir. Ainsi, Michel Wurth a relevé les atouts de l'environnement entrepreneurial au Luxembourg qui ne peuvent qu'inciter toute entreprise à s'impliquer pleinement dans la RSE : il s'agit en l'occurrence des règles de gouvernance au niveau économique et social, de l'administration compétente et non corrompue, de la tradition forte du dialogue social, du rôle prééminent des travailleurs étrangers, de l'engagement gouvernemental à protéger l'environnement à l'instar des pays nordiques, mais aussi de l'allocation de près de 1% du PIB à l'aide au développement.

Pour sa part, le ministre a considéré comme très encourageant le fait que ce soient des représentants d'entreprises qui se sont engagées à promouvoir le sujet de la RSE au Luxembourg. Il a rappelé que la stratégie de Lisbonne doit

également tenir compte de la dimension du développement durable, la RSE étant l'expression de la mise en œuvre du développement durable au niveau des entreprises. Il a dans ce contexte souligné le rôle important des PME. Le ministre a en outre déclaré qu'il ne suffit pas de communiquer au sujet de la RSE, mais qu'il faut surtout mettre en œuvre des actions concrètes, en apportant une contribution véritable. Selon le ministre la RSE doit rester volontaire et émaner des entreprises, l'introduction d'obligations légales risquerait en effet de confiner les initiatives en la matière plutôt que d'inciter les entreprises à s'engager pleinement dans cette voie.

Le professeur Leisinger, président-directeur général de la Fondation Novartis pour le développement durable et nommé conseiller spécial pour le Pacte mondial des Nations Unies, a notamment rappelé les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies qui compte aujourd'hui comme étant le meilleur cadre RSE au monde. Ces principes contiennent toutefois des difficultés d'interprétation. Le professeur Leisinger a ainsi invité toute entreprise souhaitant souscrire au Pacte mondial de se positionner à la lumière des dix principes, d'identifier les forces et les faiblesses de l'entité, de mettre en œuvre des procédures de management adéquates, de s'adjoindre des vérificateurs externes et de communiquer les résultats obtenus en matière de RSE, la communication étant un instrument essentiel pour faire connaître l'action RSE de l'entreprise, mais aussi pour en faire porter les contenus par les salariés et les parties prenantes. Le professeur Leisinger s'est déclaré disposé à encadrer une vingtaine d'entreprises luxembourgeoises dans la mise en place d'un plan d'action en matière de RSE.

La rencontre-conférence du 7 mars a encore bénéficié de la primeur des résultats d'une étude réalisée par le CEPS/INSTEAD sur l'appropriation du concept de RSE et sur les actions liées à la RSE au Luxembourg.